



**Native Women's
Association of Canada**



**L'Association des
femmes autochtones
du Canada**



Agir pour la justice : mesures pour lutter contre la violence systémique envers les femmes et les filles autochtones portées disparues et assassinées et les personnes de diverses identités de genre dans le cadre d'un plan d'action national reporté



Bienvenue **Pìjàshìg**
Weltasualul **Tungasugit**
Tansi **Bi-zhaazhig**
Aanii



Vos conférenciers



Candice Shaw, directrice générale de la politique de la diversité des genres et de l'inclusion sociale



Christian Pascal Boucher, directeur principal, relations politiques et gouvernementales



L'Aînée Roberta Oshkawbewisens

À propos de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)



L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a été fondée en 1974 sur la base de l'objectif commun d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des peuples des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve, des femmes inscrites, non inscrites et privées du droit de vote ainsi que des femmes métisses et inuites.

Adopter une approche fondée sur les distinctions



- Les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont des identités propres et uniques
- Une approche fondée sur les distinctions est particulièrement importante pour aborder la question des femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)
- Elle doit également comprendre une approche axée sur les forces

“There is a need to utilize Indigenous gender analyses which account for the intersecting forms of violence experienced by Indigenous people of all genders and specifically targeted at women and Two-Spirit people.”

(Barkaskas & Hunt, 2017)

Aperçu du webinaire



- Mise en contexte
 - Enquête nationale sur les FFADA
 - Principales conclusions du rapport final
- Conclusions de la table ronde nationale de l'AFAC sur les appels à la justice
 - Mesures permettant de faire avancer les progrès
 - Plan d'action de l'AFAC en 10 points
 - Centre de résilience
 - Service d'écoute téléphonique offert par les aînées
 - Période de questions et réponses
 - Prière de clôture

Avertissement concernant le contenu

Cette présentation traite de sujets difficiles et qui peuvent potentiellement déclencher des traumatismes, notamment, mais sans s'y limiter, les suivants :

- la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes diversifiées autochtones sur le plan du genre;
- les violations de l'intégrité physique et le génocide;
- la discussion liée à la colonisation et le colonialisme.

Si vous vous inquiétez pour votre sécurité, sachez que vous n'êtes pas seuls. Pour obtenir un soutien immédiat (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), appelez la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux être au :

1 855 242-3310



Mise en contexte



- Il est nécessaire de connaître le contexte historique et contemporain du colonialisme au Canada afin de comprendre les défis auxquels sont confrontés les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis
 - Avant la colonisation, les femmes autochtones étaient très respectées au sein de leurs familles et de leurs collectivités
 - Le colonialisme représente une attaque contre les terres et l'identité des peuples autochtones
 - Les femmes autochtones ont été ciblées en raison de leur capacité à se reproduire
 - Les politiques coloniales telles que la Loi sur les Indiens, les pensionnats indiens et la rafle des années 1960 ont violemment perturbé les modes indigènes du savoir et d'être
 - Ces antécédents et la violence coloniale continue perpétrée contre les peuples autochtones constituent un génocide culturel
- 

Violence coloniale

- Le type de violence systématique auquel sont confrontés les peuples autochtones, y compris la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones est jugé comme un **génocide**.
- Les femmes et les filles autochtones sont 12 fois plus susceptibles d'être assassinées ou portées disparues que les autres canadiennes et 16 fois plus par rapport aux femmes de race blanche.
- Le taux d'agression sexuelle contre les femmes autochtones est trois fois plus élevé par rapport à leurs homologues non autochtones.
- Une étude ontarienne portant sur les personnes autochtones bispirituelles et sur celles de diverses identités de genre a démontré que 73 % d'entre elles ont fait l'objet d'une certaine forme de violence, alors que 43 % ont été victimes de violence physique ou sexuelle.



Défense des intérêts des FFADA

- Depuis le début des années 2000, l'AFAC plaide en faveur d'une enquête officielle relative aux FFADA
- Sœurs par l'esprit
- Rendre hommage aux femmes autochtones
- Vous n'êtes pas seule : une trousse pour les femmes autochtones fuyant la violence conjugale



Sœurs par l'esprit

- L'initiative Sœurs par l'esprit a démarré sous la forme d'un projet de recherche, d'éducation et de politique dirigée par des femmes autochtones.
- L'objectif était de mener des recherches et de sensibiliser le public aux taux alarmants de violence perpétrée contre les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones au Canada.
- Grâce aux informations consignées dans des bases de données, l'initiative Sœurs par l'esprit suit et étudie les causes de la violence contre les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones.
- L'initiative Sœurs par l'esprit travaille également en étroite collaboration avec les familles pour consigner les expériences qu'elles ont vécues, adopter leurs recommandations et aider à rétablir la mémoire de leurs proches.
- Tous les 4 octobre, une veillée est organisée pour rendre hommage aux femmes et aux filles autochtones portées disparues et assassinées.



Enquête nationale sur les FFADA



L'Enquête nationale sur les FFADA a été mandatée dans les buts suivants :

- procéder à un examen relatif aux causes systémiques de **toutes les formes de violence**, y compris la violence sexuelle, à l'égard des femmes et des filles autochtones, et en faire un compte rendu;
- étudier les facteurs sociaux, économiques, culturels, institutionnels et historiques sous-jacents qui contribuent à la violence continue et aux vulnérabilités particulières des femmes et des filles autochtones au Canada;
- passer en revue les politiques et les pratiques institutionnelles actuelles en matière de lutte contre la violence, y compris celles qui réussissent à atténuer la violence et à accroître la sécurité des femmes et des filles autochtones, et en faire rapport.

Infos rapides sur l'Enquête nationale :

2 386 : Nombre de personnes qui ont participé au processus de consignation de la vérité

1 484 : Nombre de membres de famille et de survivantes qui ont livré leur témoignage

819 : Nombre de personnes qui ont présenté des expressions artistiques

83 : Nombre d'experts, de Gardiens du savoir et de représentants gouvernementaux qui ont témoigné

15 : Audiences communautaires

9 : Audiences de Gardiens du savoir, d'experts et de représentants des institutions

Chronologie des étapes clés de l'Enquête nationale sur les FFADA

De décembre 2015 à mai 2016 :

Processus de définition des paramètres de l'Enquête du gouvernement du Canada

Le 1er septembre 2016 :

Début officiel de l'Enquête nationale

De novembre 2016 à mars 2017 :

Réunions avec des groupes régionaux et des organisations nationales et visites dans les collectivités

De mai 2017 à décembre 2018 :

Consignation de déclarations à travers le Canada

De janvier 2019 à mars 2019 :

Processus d'analyse et de validation

Le 3 juin 2019 :

Publication du rapport final



« Motherly Love » par Dee-Jay
Monika Rumbolt offert dans le
cadre de la Galerie des
expressions artistiques de
l'Enquête nationale

Principales conclusions

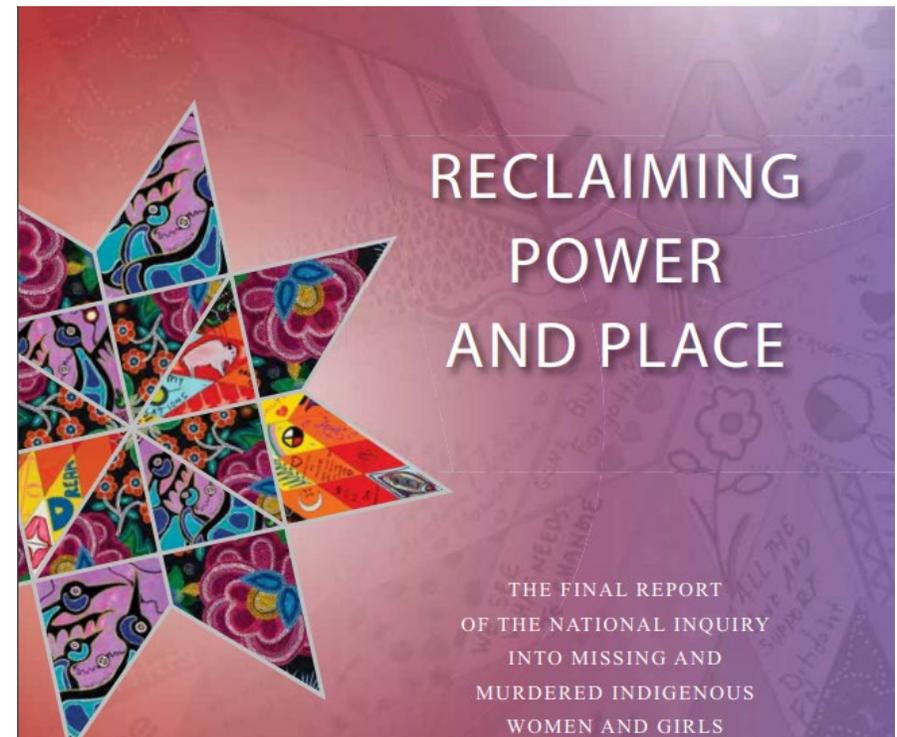
« Cette violence constitue un génocide racial des peuples autochtones, y compris des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui vise particulièrement les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. »

(Rapport final de l'Enquête nationale sur les FFADA, 2019)



Principales conclusions

- 231 appels à la justice pour répondre à la violence génocidaire à laquelle sont confrontées les femmes autochtones, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre
- Les appels à la justice visent les suivants :
 - Tous les ordres de gouvernement;
 - Les secteurs économiques, les institutions, les services et les partenariats;
 - Tous les Canadiens.



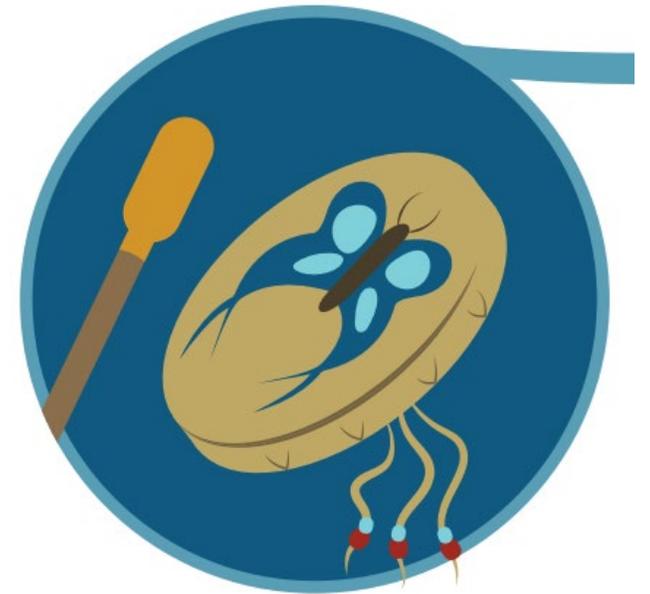
Réaction du gouvernement fédéral envers les FFADA

- Nombreux sont ceux qui ont critiqué la réaction du gouvernement envers les FFADA
- L'Enquête nationale a été lancée en 2016
- Elle a été achevée en 2019
- Le gouvernement s'engage à lancer un plan d'action national d'ici juin 2020
- Depuis, le plan d'action a été reporté
- Qui dit absence d'action dit aussi manque de responsabilisation



Table ronde nationale de l'AFAC

- En janvier 2020, l'AFAC a animé une table ronde nationale sur les FFADA réunissant plus de 65 participants de ses associations provinciales et territoriales membres (APTMs).
- L'objectif était de faire participer les collectivités autochtones afin qu'elles puissent déterminer les principaux domaines prioritaires en réponse aux 231 appels à la justice décrits dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les FFADA.
- Les conclusions de ce rapport ont été résumées et présentées au gouvernement fédéral.



Les six conclusions clés



1. Établir les priorités de façon thématique plutôt que temporelle
 2. Renforcer les domaines prioritaires actuels
 3. Favoriser la reprise des rôles valorisés des femmes autochtones au sein de leurs collectivités
 4. La responsabilisation est essentielle
 5. Il faut comprendre le contexte pour assurer des changements durables
 6. Traiter le problème des « ismes » en modifiant les lois, tout en sensibilisant le public
- 

Les six recommandations clés



1. Prendre appui sur les recommandations de l'initiative Sœurs par l'esprit de l'AFAC
 2. Financer directement et équitablement les initiatives autochtones
 3. Employer une approche fondée sur les droits de la personne
 4. Répondre simultanément aux besoins et aux réalités des régions à court et à long terme
 5. Relier les priorités plutôt que les hiérarchiser
 6. Financer l'AFAC pour qu'elle fasse le suivi des progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action national
- 

Dépasser le cadre des déclarations des appels à la justice

- Établir des services continus à la sortie des établissements correctionnels
- Mettre en place des équipes communautaires d'intervention d'urgence à l'échelle nationale à l'intention des personnes portées disparues
- Accorder la priorité aux droits des autochtones lors de l'élaboration de lois visant à garantir la sécurité des femmes autochtones
- De nombreux groupes ont mentionné une plus grande **participation des grands-mères et des mères de clan**
 - « en tant que mères et grands-mères, nous devrions avoir un droit de regard important sur le travail exercé par les travailleurs sociaux et les autres personnes impliquées dans la protection de l'enfance »

Plan d'action de l'AFAC en 10 points



1. Donner un visage à la justice : Impliquer et faire participer les familles et la collectivité
 2. Produire une analyse des lacunes de la recherche en partenariat avec la firme Nanos Research
 3. Établir des partenariats internationaux et collaboratifs
 4. Suivre et évaluer les progrès réalisés relativement aux 231 appels à la justice et aux commentaires sur le génocide
 5. Accroître la sensibilisation des institutions
 6. Exercer une influence sur la politique et la législation
 7. Proposer des formations et des ateliers de travail pour mieux comprendre l'histoire et la colonisation
 8. Lancer une campagne de déstigmatisation des stéréotypes
 9. Mettre sur pied un centre d'innovation sociale et culturelle et un centre d'excellence pour le développement des entreprises gérées par les femmes autochtones
 10. Promouvoir la compréhension et la recherche en matière de résilience, de commémoration et du fait de rendre hommage
- 

Prochaines étapes

- En raison de la pandémie de COVID-19, il est plus urgent que jamais de s'occuper des FFADA
- Le travail a déjà été accompli, mais le gouvernement du Canada doit simplement agir
- Les interventions visant les FFADA doivent se concentrer sur des objectifs à court et à long terme



Centre de résilience



- Le centre de résilience sera un lieu sécuritaire où les familles des FFADA pourront guérir ensemble
- Ce centre a été conçu pour aborder la question des FFADA, plus précisément pour donner suite à l'appel à la justice n° 7.1 :



« Nous demandons à tous les ordres de gouvernement et à tous les fournisseurs de services de santé de reconnaître que les peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Inuits et les Métis, y compris les personnes 2ELGBTQQIA, sont les spécialistes en matière de soins qui les concernent et de leur propre guérison, et que les services de santé et de mieux-être sont les plus efficaces lorsqu'ils sont conçus et prodigués par les Autochtones qu'ils sont censés servir, d'une manière cohérente et conformément aux pratiques, aux visions du monde, aux cultures, aux langues et aux valeurs des différentes collectivités inuites, métisses et des Premières Nations qu'ils desservent. »



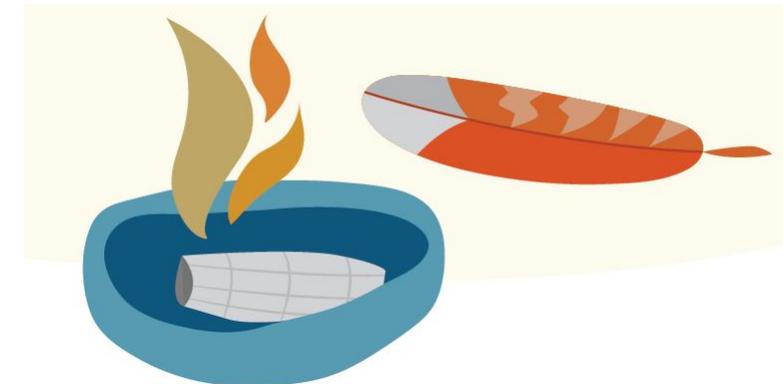
Service d'écoute téléphonique offert par les aînés

- Le service d'écoute téléphonique de l'AFAC offert par les aînés compte quatre aînés internes :
- Ils sont disponibles du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h HNE et de 13 h à 15 h HNE



Elder Roberta Oshkawbewisens

Toll Free: 888-664-7808



Soutien

- Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux être des Premières Nations
 - 1 855 242-3310
 - <https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/>
 - accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Le counseling par téléphone et par clavardage sont disponibles en français et en anglais.
- Le counseling par téléphone est également disponible sur demande dans les langues suivantes :
 - Cri
 - Ojibwé
 - Inuktitut



**You Are
Not Alone**

Haw'aa!

Miigwetch!

Thank you!



Wel'alín!

Qujannamiik!

Nakurmiik!

Merci!



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

Bibliographie

1. FemNorthNet (2016). *Répercussions du colonialisme sur les femmes*. Institut canadien de recherches sur les femmes. Volume 4. Tiré de http://fnn.criaw-icref.ca/images/userfiles/files/LWM4_ColonialismeFemmes.pdf
2. Les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Tiré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
3. Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1a et 1b (juin 2019).
4. Organisation mondiale de la Santé (2020). COVID-19 et violence à l'égard des femmes : Ce que le secteur et le système de santé peuvent faire. WHO/SRH/20.04. Tiré de <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/vaw-covid-19/fr/>
5. Bureau de l'enquêteur correctionnel (2012). *Une question de spiritualité : Les Autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Tiré de <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022-fra.aspx>
6. Association des femmes autochtones du Canada (2018). *Transforming our response to sexual and reproductive health* (en anglais seulement). Tiré de <https://www.nwac.ca/resource/fact-sheet-transforming-our-response-to-sexual-and-reproductive-health-en/?wpdmdl=1965&refresh=5daf24db0ce501571759323>.
7. Bureau de l'enquêteur correctionnel (2012). *Une question de spiritualité : Les Autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Tiré de <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022-fra.aspx>
8. Statistique Canada (2017). *Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm#archived>.
9. Commission de vérité et de réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015). Tiré de http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf
10. Bureau de l'enquêteur correctionnel (2020). Rapport annuel 2018-2019. Tiré de <https://oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20182019-fra.aspx?texthighlight=rapport+annuel>

